

PLU

Plan Local d'Urbanisme

SAINTE-HELENE-SUR-ISERE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

4.2 REGLEMENT GRAPHIQUE

4.2.4 Le Villard

Echelle: 1/2500

Révision allégée n°1 - non modifié

DOSSIER D'APPROBATION

Projet arrêté par délibération du conseil municipal
le 6 juillet 2023

Vu pour être annexé à la délibération du conseil
municipal du 14 décembre 2023

LEGENDE

U ZONES URBAINES

- Ua Secteur urbanisé ancien dense
- Uc Secteur urbanisé récent moins dense
- Ubc Secteur urbanisé à destination de bureaux et commerces
- Ue Secteur urbanisé à destination économique
- Uea Secteur urbanisé à destination économique liée à l'agriculture
- Uj Secteur cultivé à vocation de jardin, inconstructible

AU ZONES A URBAISER

Secteur suffisamment équipé - à urbaniser indiqué

- AUb Secteur destiné prioritairement à de l'habitat de type R+2+c
- AUc Secteur destiné prioritairement à de l'habitat de type R+1+c
- AUe Secteur destiné aux activités économiques

A ZONES AGRICOLES

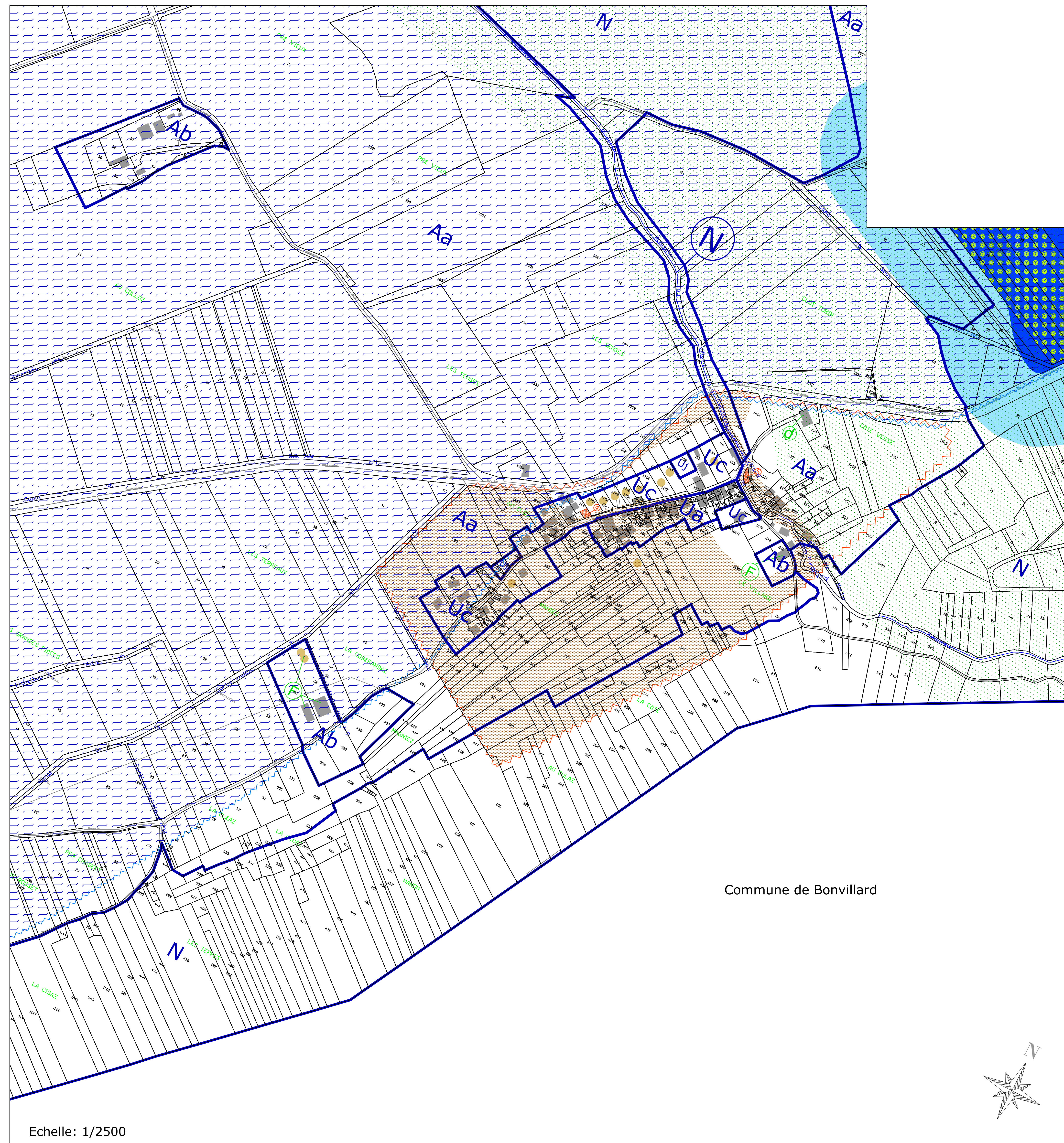
- Aa Secteur destiné à la protection des terres agricoles et du paysage
- Ab Secteur agricole dans lequel les constructions et installations nécessaires aux activités agricoles peuvent trouver place

N ZONES NATURELLES

- N Secteur naturel
- Nc Secteur d'exploitation d'une carrière
- NL Secteur naturel à destination de loisirs
- Ndb Secteur destiné à un dépôt de bois

INDICES ET SECTEURS

- F Bâtiment d'exploitation agricole impliquant les distances d'éloignement réciproque
- d Bâtiment pouvant changer de destination
- e Bâtiment pouvant faire l'objet d'une extension
- C Chalet d'alpage
- P Bâtiment d'intérêt patrimonial



Commune de Bonvillard

Echelle: 1/2500

Secteur PIZ Secteur ayant fait l'objet d'une étude des risques naturels PIZ (Plan d'Indexation en Z) dont secteurs à risque

Périmètre concerné par le PPRI de l'Isère

Périmètre concerné par une OAP

Linéaire concerné par la mixité fonctionnelle

Secteur concerné par la mixité sociale

Espaces ou secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue

Zone humide et son espace de fonctionnalité, le cas échéant

Corridor biologique

Secteur à préserver pour des motifs d'ordre écologique

Espace Boisé Classé (EBC)

Axe bruyant et bande d'isolement acoustique

EMLACEMENTS RESERVES

Destination

Bénéficiaire

Surface

1 Création d'une voirie Commune 485 m²

2 Stationnements - Chef-lieu Commune 188 m²

3 Aménagement du carrefour - Chef-lieu Commune 68 m²

4 Stationnements - Le Villard Commune 126 m²

5 Stationnements - Le Villard Commune 130 m²

6 Stationnements - Le Villaret Commune 244 m²

7 Stationnement et stockage de la neige La Perrière Commune 95 m²

DIVERS

Bâtiments rajoutés sur le cadastre (à titre indicatif) PA en cours

Bâtiment inexistant (à titre indicatif)